

Appel à Projet FNOMS 08/09

Dossier :
Téléchargement sur :
www.fnoms.org

Inscription avant :
28 mars 2009



FNOMS

33 rue Manin
75019 Paris
Tel : 01 42 41 11 98
Fax : 01 42 41 12 26
@ : fnoms@fnoms.org

Appel à Projet FNOMS 2008/09

OMS et Handicap



FNOMS
Sport & Conscientisation



Programme,

le contexte

L'accessibilité à la fois aux pratiques sportives et aux équipements sportifs en faveur du public handicapé est un enjeu majeur des politiques sportives actuelles.

Dès 2003, Année européenne du handicap, plusieurs mesures ont été prises :

Création d'un pôle ressources National « Sport et Handicaps »

Nomination de 21 Conseillers Techniques Sportifs

Etc.

En 2005, la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoit l'article 41, que les locaux doivent être accessibles à tous.

Depuis de nombreuses années la FNOMS s'y implique notamment avec l'organisation de Journées d'étude nationales (par ex Hyères les palmiers « Sport et Handicap »...) et sa campagne de sensibilisation « Agir pour le handicap, l'Office du Sport au service de TOUS » lancée en 2008.

Suite à cette campagne la FNOMS lance son appel à projet « Agir pour le Handicap » afin de promouvoir les actions les plus pertinentes des OMS en faveur de ce type de public.

Pourquoi y participer

Vous êtes une structure de type « Office du Sport » (Municipal, Local, Communal, Intercommunal, etc...) et vous menez des actions vers le public « handicapé » que ce soit au niveau de la pratique sportive, de l'insertion au niveau des associations sportives ou encore dans l'accessibilité des équipements sportifs. Venez participer à l'appel à projet FNOMS pour mieux valoriser vos actions et votre investissement.

l'appel à projet c'est...

- Une reconnaissance de vos actions locales par la FNOMS
- Recenser comme structure référente dans ce domaine au niveau national
- Alimenter le réseau FNOMS de vos expériences
- Une valorisation médiatique : article dans la revue « Sport dans la cité », dossier de presse pour nos partenaires médias....etc...

Critères d'évaluation

Analyse et pertinence de l'action

La dimension éducative de l'action

Originalité

Évaluation et pérennisation de l'action

Quelques rappels :

Pour les équipements sportifs, 2 dates à ne pas oublier

1^{er} janvier 2010, tous les établissements déjà ouverts au public devront avoir fait l'objet d'un diagnostic analysant leurs conditions d'accessibilité et évaluant les travaux à réaliser.

1^{er} janvier 2015, tous les travaux nécessaires au regard des obligations définies par la loi devront être réalisés